

Procédure de consultation fédérale - Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Questionnaire relatif au projet mis en consultation

Réponse des Verts vaudois

GENERALITES CONCERNANT LE PROJET MIS EN CONSULTATION

1. Approuvez-vous les points essentiels du projet mis en consultation ?

Oui.

2. Estimez-vous que certains aspects n'ont pas été assez pris en considération ?

Non.

PROGRAMME EN FAVEUR DU TRAFIC D'AGGLOMERATION DE 3EME GENERATION

3. Avez-vous des observations sur l'état des lieux présenté ?

Non

4. Êtes-vous d'accord avec le déroulé du processus d'examen des projets d'agglomération de 3^{ème} génération ? Si non, quels sont pour vous les besoins d'adaptation ?

Les processus d'examen et ses critères généraux nous paraissent pertinents. Ces derniers sont toutefois précisés ailleurs, soit dans les « Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 3^{ème} génération ». Et là, nous n'avons ni le temps ni les moyens d'examiner les différents projets sur cette base. Pas plus que nous n'avons les moyens d'évaluer l'équité de la répartition du montant total (1,12 milliard) entre les projets des différentes agglomérations. Cependant, l'expérience passée concernant les projets de 1^{ère} et 2^{ème} génération, examinés selon un processus similaire, nous montre que l'attribution des subventions fédérales a conduit à des améliorations importantes dans le domaine du trafic d'agglomération dans l'ensemble de la Suisse (le système de transport de nos agglomérations soutient très avantageusement la comparaison avec celui des agglomérations de taille comparables dans les pays voisins). De plus, notre canton a été relativement bien servi dans les répartitions précédentes et dans celle-ci également.

5. Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen par la Confédération ? Si non, quels sont pour vous les besoins d'adaptation ?

Voir ci-dessus.

6. Avez-vous des observations relatives à certains projets d'agglomération ou certaines mesures en particulier ?

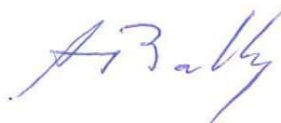
Nous saluons bien évidemment les subventions attribuées à la mobilité douce et soutenons pleinement l'affirmation selon laquelle son rapport utilité – coût est particulièrement favorable (2.4.2, p.17), ce qui lui vaut un classement dans les mesures prioritaires. Le regroupement en paquets ne facilite cependant pas l'évaluation : Lausanne – Morges (39 millions, p. 53) est-elle traitée équitablement par rapport à St-Gallen-Bodensee (129 millions) ?

Pour le Chablais, l'exclusion de Bex et d'Ollon indique-t-elle que ces deux communes ne sont pas considérées comme partie de l'agglomération ?

AUTRES REMARQUES

7. Quelles autres remarques relatives au projet mis en consultation souhaitez-vous formuler ?

Une part importante du subventionnement va au réseau routier en agglomération. Si la nécessité d'améliorer les conditions de circulation des bus publics ne saurait être contestée, l'amélioration de l'accessibilité pour les usagers des transports individuels motorisés crée un appel d'air pour ceux-ci et va à l'encontre des objectifs de protection contre les nuisances (bruit, pollution et occupation d'espace). De plus, cette amélioration d'accessibilité contribue à favoriser l'habitat en périphérie ou en dehors de l'agglomération et accroître ainsi le pendularisme. Ceci est d'ailleurs relevé au premier paragraphe de 1.6. Enfin, cette amélioration d'accessibilité sera encore renforcée par les projets d'augmentation des capacités du réseau routier hors agglomération permises par le fonds FORTA. Dans ce sens, nous doutons de l'affirmation selon laquelle l'élimination des goulets d'étranglement va réduire l'emprise de la voiture en ville (1.3). Toujours sous 1.3, nous ne sommes pas persuadés que les perturbations massives sur le réseau routier urbain puissent avoir un effet défavorable sur la mobilité douce. Au contraire, quoi de mieux que la saturation du réseau pour motiver à aller à pied ou à vélo !



Alexis Bally,
Responsable du groupe
« Aménagement du territoire »
des Verts vaudois